

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024 (ordinaire)

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-quatre le jeudi vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Nathalie MEMETEAU, Jessica VILLERS, Catherine VRIGNAUD,
Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Bernadette BAILLON, Emilien BARRAULT, Clément GODET, Didier MOUNOURY

Pouvoirs : Bernadette BAILLON à Catherine VRIGNAUD, Didier MOUNOURY à Didier VRIGNAUD,

Secrétaire de séance : Dany BLONDIO,

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 11

Ordre du jour

1. Approbation du dernier CM
2. Point des dossiers importants, compte-rendu des binômes
3. Avenant ORT
4. Fonds vert, demandes de subventions
5. Demande de subvention APIEEE Fête du Bio 2024
6. Autorisations d'absences en cas de décès familial
7. Questions diverses
 - Permanences élections du 30/06 et du 07/07
 - Utilisation salles des fêtes équipements, tarifs
 - Programmation travail PLUIH Chizé
 - Démission Diane (tableau du conseil municipal)
 - Permanences élus salles des fêtes

1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire demande au conseil s'il peut ajouter 1 point au conseil municipal

8. Contractualisation Licence IV

Les élus approuvent à l'unanimité.

2. Point des dossiers importants

- ✓ Cabinet médical : L'accord de subvention DETR a été reçu, les autres subventions sont en cours.
- ✓ Tiers-lieu bibliothèque : réunion de sélection de la maîtrise d'œuvre prévue.

- ✓ Bateaux à chaîne : La subvention DETR n'est pas accordée, les autres subventions sont en cours. La question de la loi sur l'eau est OK. Le bornage sera lancé prochainement. La question du passage des vélos et poussettes sera étudiée.
- ✓ Bar : l'huissier a été relancé pour une procédure collective.
- ✓ Cimetière : l'artisan a été relancé, nous devons rester vigilants sur la date limite d'intervention pour le maintien de la subvention.
- ✓ Crèche / Maison d'Assistantes Maternelles, de nouveaux contacts ont été reçus, affaire à suivre.
- ✓ Bascule d'Availles : 2 devis sont demandés.
- ✓ Espace Erice Chamarre : Bernadette et Bernard doivent s'en occuper.
- ✓ Cour d'école : la demande de subvention fonds vert est en cours.
- ✓ Equipement salle des fêtes : le matériel a été commandé avec une économie substantielle de 60 %.
- ✓ Voirie : Dany et Didier V s'occupent de cartographier les lieux.
- ✓ Eglise : dossier à relancer.

3. Avenant ORT

Le sujet est reporté dans l'attente d'une cartographie mise à jour.

4. Demande de subvention désartificialisation cour d'école.

Délibération 2024D_40

M le Maire explique d'une part :

- que les épisodes pluvieux à forte densité (30 mm en 15 minutes par exemple) provoquent un flux vers le point bas du bourg, occasionnant un engorgement des avaloirs, voire une entrée d'eau dans les maisons, rue des Ponts de la Boutonne ;
- qu'il faut conserver de l'eau à la parcelle, freiner les écoulements pour réduire les risques ; la surface imperméabilisée du bloc mairie - écoles est de 2 600 m², soit pour une pluie de 30 mm, un volume de 78 m³ d'eau.

D'autre part, la cour d'école, goudronnée en noir, accumule la chaleur et qu'il convient d'abaisser la température dans la cour en période estivale.

Pour cela, il convient de réduire la surface goudronnée et de végétaliser la cour.

M le Maire expose le projet :

- création de puisards d'infiltration
- désimperméabilisation
- plantation d'arbres
- suppression de parkings

Il demande au conseil de valider la demande de subvention auprès du fonds vert :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
sciage des enrobés	390,00 €	Subvention fonds vert 80 %	6 566,00 €
Déroulage évacuation	213,20 €		
Ouverture fosses drainantes	2 580,00 €		
Regards	480,00 €		
Bordures CR1 avec pose	1 505,00 €		
heures de pelle mécanique	2 240,00 €		
Fourniture et plantation arbres	800,00 €	Autofinancement	1 642,20 €
TOTAL HT:	8 208,20 €	TOTAL HT :	8 208,20 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres votant (11 voix pour) **DECIDE** :

- ⇒ **DE SOLLICITER** les subventions susvisées,
- ⇒ **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

5. Attribution des subventions aux associations (suite)

Délibération 2024D_41

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024D_23 en date du 20 mars 2024 approuvant le Budget Primitif de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024D_26 en date du 25 avril 2024 attribuant les subventions aux associations de la commune,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les subventions aux associations ont été attribuées au 25 avril, dans l'attente d'une demande effective de subvention à l'APIEEE pour l'organisation de la fête du bio 2024 :

Le dossier étant complet, il est proposé de verser à l'APIEEE :

Association/ Demandeur	Représenté par	Projet	Montant Accordé
APIEEE	Joëlle LALLEMAND	Education et protection de l'environnement - Fête du Bio demande incomplète - mise en réserve 500 €	500,00 €
		Total	500,00 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres votant (11 voix pour) :

- ⇒ **ACCORDE** à l'APIEEE une subvention de 500 € imputée au compte 65748.

6. Signature d'un contrat de location de débit de boissons (licence IV)

Délibération 2024D_42

- M. le Maire expose les faits suivants :
- Le gérant du commerce communal (SNC LIONNEL CELINE) a informé de leur fin d'activité.

- La dette cumulée a nécessité la saisie d'un commissaire de justice afin d'effectuer les sommations et commandements de payer.
- Ces commandements précèdent la saisie du tribunal de commerce de NIORT aux fins d'ouvrir une procédure collective et se faire régler la dette qui continue de courir.
- La licence exploitée par le gérant a bien été créée par la commune, et il convient de rappeler que cette licence a été mise à simple disposition du gérant pour leur permettre d'exercer strictement l'activité dans ce seul établissement qui fait l'objet de baux entre le gérant et la commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (11 voix pour) :

- ⇒ **Rappelle à toutes fins utiles que la licence IV créée à l'initiative de la commune est utilisable strictement sous son autorité au bénéfice unique et restreint du commerce communal mis en gérance,**
- ⇒ **Cette licence reste attachée aux décisions communales.**

7. Revalorisation des tarifications communales

Délibération 2024D_43

Considérant qu'une coquille s'était glissée dans la précédente délibération, relative aux associations communales

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (11 voix pour),

- ⇒ **DECIDE de maintenir les tarifs des locations de salles**
- ⇒ **MAINTIENT les tarifications communales comme suit :**

Nature du bien tarifé	Tarification		Observation
Salles des fêtes de Chizé	Voir ci-dessous		Pas d'augmentation
Salle des fêtes d'Availles	Voir ci-dessous		
Dépôt de garantie location salles	400 €		Pas de changement
Mobilier détérioré salles des fêtes	Chaise : 60 € Chariot pour chaises : 100 € Chariot pour tables : 370 € Tables 6 places : 300 € Tables 4 places : 250 €		Pas de changement
Dégradations dans le tableau électrique des salles des fêtes	Sur devis aux frais réels		Pas de changement
Concessions dans les cimetières	Trentenaire : 150,00 € Cinquantenaire : 350,00 €		Pas de changement
Concessions au columbarium	30 ans : 400,00 € 50 ans : 610,00 €		Les tarifs seront révisés prochainement au vu des devis demandés
Bois de chauffage	10 €HT le stère sur pied, soit 12 €TTC 28 €HT le stère coupé soit 33,60 €TTC		Suivant disponibilité Pas de changement
Sapins Nordmann, prix emporté	Moins de 3 m	20,00 €	Réservés aux habitants de la commune ou aux collectivités demandeuses, dans la limite des stocks disponibles.
	Plus de 3 m	25 € le mètre	

Redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales	1,00 € pour 1 mètre carré par jour	Avec un minimum de perception de 30 € par occupation
Redevance d'occupation du domaine public sans autorisation ou au-delà du délai autorisé	1,00 € pour 1 mètre carré par jour à compter du 1 ^{er} jour sans autorisation ou au-delà du délai autorisé	Avec un minimum de perception de 100 € par occupation non autorisée ou au-delà du délai autorisé
Redevance droit de place au marché	0€	
Droit d'accès aux services	1 € par jour présence	Avec un minimum de perception de 25 € par an
Repas de la Fête Nationale (14 juillet)	Gratuit pour les habitants de Chizé 5 € pour les habitants hors commune	Pas de changement
Terre	Terre de très bonne qualité (peu ou pas de pierres) : 20 € le m3, Terre de moyenne qualité : 10 € le m3, Terre de mauvaise qualité (chargée en pierres) : 5 € le m3,	Pas de changement
Foin	35 € TTC la tonne	Pas de changement
Enlèvement des déchets sauvages	32 €/H + forfait 40 € encadrement + frais engagés transport et traitement aux frais réels	
Frais de capture animal divaguant	Tarif forfaitaire 2h30 de temps agents soit 80 € + frais réels sur factures	Forfait 80 € + frais réels sur factures
Travail en régie - interventions ponctuelles des agents	<ul style="list-style-type: none"> • de 32 € horaire, comprenant le salaire brut, les charges et les équipements des agents • et d'y ajouter un forfait d'encadrement de 40 € horaire, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2H incompressibles pour toute intervention en régie de 1 à 5h, ○ 3H incompressibles de 6 à 10h d'intervention en régie ○ et de 3H incompressibles +15 % des heures au-delà des 10h d'intervention en régie. 	

TARIFS DE LOCATION SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE DE CHIZÉ

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)				
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Une journée	150,00 €	170,00 €	300,00 €	350,00 €
PROFESSIONNELS				
Une journée	220,00 €	240,00 €	660,00 €	720,00 €
ASSOCIATIONS ET REUNIONS PUBLIQUES POLITIQUES				
Une journée	70,00 €	90,00 €	200,00 €	220,00 €

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES D'AVAILLES SUR CHIZÉ

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)				
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Une journée	70,00 €	90,00 €	220,00 €	250,00 €
PROFESSIONNELS				
Une journée	140,00 €	180,00 €	400,00 €	450,00 €
ASSOCIATIONS ET REUNIONS PUBLIQUES POLITIQUES				
Une journée	50,00 €	70,00 €	120,00 €	150,00 €

Les associations ayant leur siège social à Chizé se verront appliquer le tarif associations communales.

Caution : 400,00 € / Taux horaire entretien : 40 € + 40 € de forfait encadrement

Taxe tri sélectif 32€/h avec minimum de facturation de 50 €

8. Questions diverses

- ✓ Démission Diane DESMONTS-BONNET, les élus valident le nouveau tableau des élus.
- ✓ Permanences élections, le tableau est complet pour le 30/06, il manque encore des volontaires pour le 7/07.
- ✓ Licence IV, voire délibération 2024D_42.
- ✓ Travail sur le PLUI H zonage, en cours, à valider avant le 1^{er} septembre.
- ✓ Un travail de toilettage du site internet sera mis en œuvre.
- ✓ Communication aux habitants : Rencontre Sté Intramuros, 120 adhérents sur 256 communes en Deux-Sèvres. A suivre.
- ✓ Prochain conseil municipal le 11 juillet 2024.
- ✓ Conseil municipal le 5 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22h30

A Chizé, le 25 juin 2024

Le Secrétaire,
Dany BLONDIO



Le Maire,
Daniel BARRÉ

